

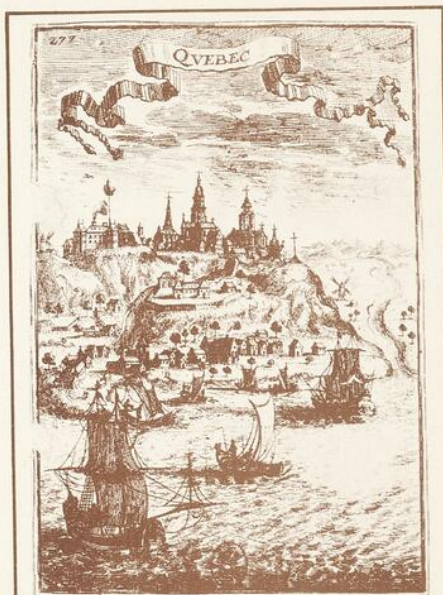
OFF

AIID6

A29/

C64

Annexe 6



Bibliothèque Nationale du Québec

1904-  
RAPPORT

DE LA

# Commission de Colonisation

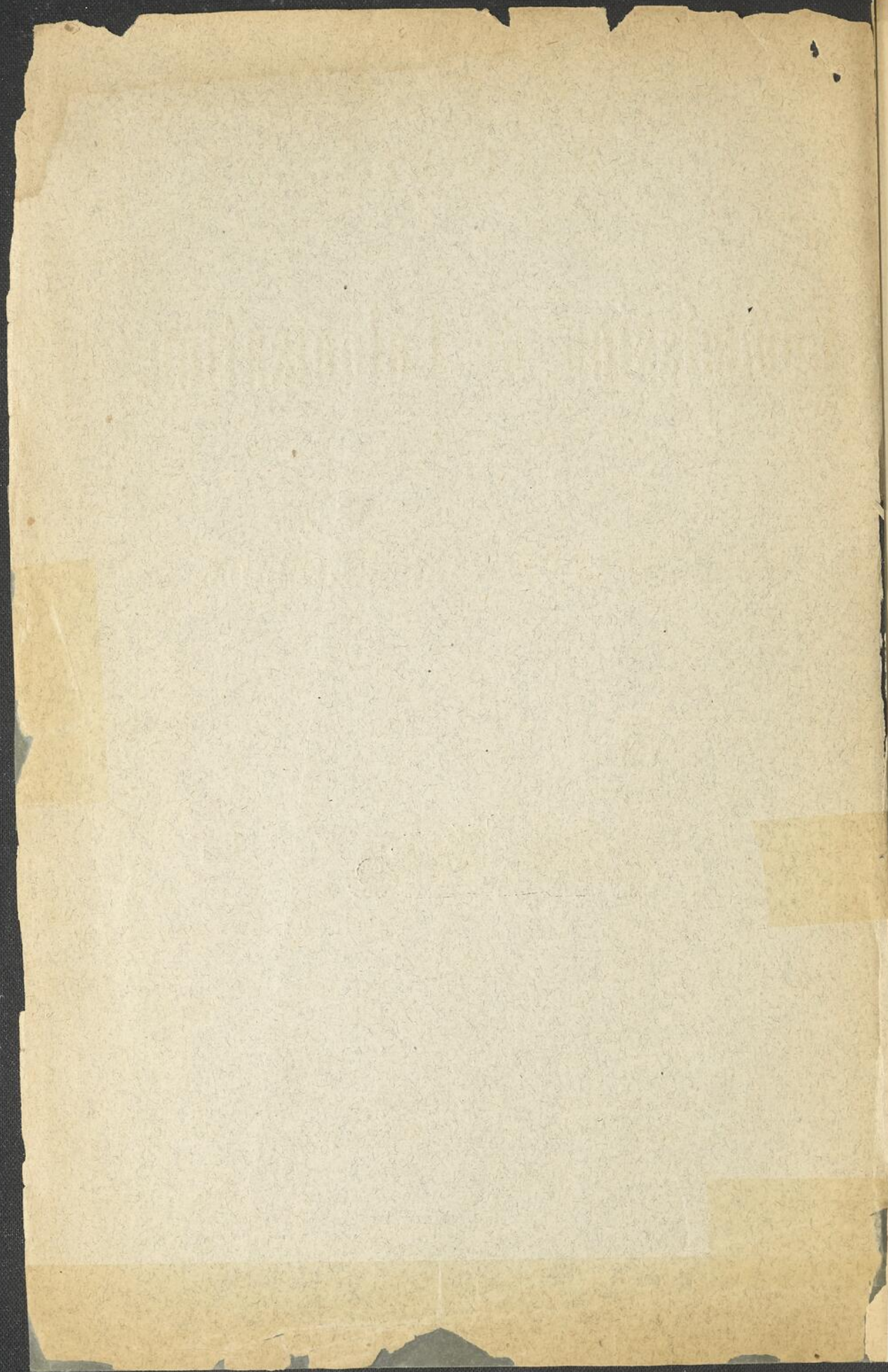
ANNEXES

ENQUÊTES A ST-ROMAIN ET LAMBTON



QUÉBEC :  
IMPRIMÉ PAR CHARLES PAGEAU  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LE ROI

1904



# RAPPORT

DE LA

# Commission de Colonisation

ANNEXES

---

ENQUETES A ST-ROMAIN ET LAMBTON

---



QUÉBEC :  
IMPRIMÉ PAR CHARLES PAGEAU  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LE ROI

1904

OFF  
A11DG  
A29/C64  
Annexe 6

B

L'HON. M.

M. le Mini

Je suis  
accompagné  
35, 36, 37,  
temps cop  
dernière a

Nous  
sentation  
sion de ce  
aux faits,  
ces lois  
Colonisa  
cesser de  
d'Edouar  
Lambton

Du  
"J"  
à bois d  
ration t

Or,  
l'autre  
qu'il a  
lire et s

Ce

Le  
dont ce  
l'avait i  
mission  
ser cett

Le

Québec, ce 30 Novembre 1903.

L'HON. MIN. DES T. M. & P.

QUÉBEC.

M. le Ministre,

Je suis chargé par la Commission de Colonisation de vous renvoyer le dossier accompagnant l'adjudication 7207, du 9 avril 1902, concernant les lots 23, 24, 25, 35, 36, 37, 74, 75, 76, 77, 78 et 1 O.B. Whitton et de vous transmettre en même temps copie de la preuve recueillie au sujet de l'enquête qu'elle a faite la semaine dernière au sujet de cette affaire.

Nous regrettons d'être dans la pénible obligation de constater que les représentations qui ont été faites au Département des Terres pour obtenir la concession de ces lots comme terres à bois de chauffage sont toutes fausses, contraires aux faits, et que toute cette affaire n'est qu'une fraude montée pour faire passer ces lots en la possession d'un spéculateur sur les terres à bois. La Commission de Colonisation recommande la révocation immédiate de toutes ces ventes et de faire cesser de suite le chantier qui se fait sur les lots 36 et 37, sous la direction d'Edouard Bureau, pour le compte de Louis Solyme Roberge, marchand, de Lambton.

Dans sa lettre du 17 avril 1902, M. le curé Bernier dit :

"J'ai vu tous mes paroissiens qui demandent à acheter certains lots de terres à bois dans le 1er rang O. B. Whitton et je leur ai fait signer à chacun la déclaration transmise; devant le maire M. Marceau ou M. Joseph Blais, J. P."

Or, tous ceux que nous avons entendus ont juré qu'ils n'ont vu ni l'un ni l'autre de ces magistrats, au sujet de cette affaire et M. Marceau, le maire, a juré qu'il a signé ces déclarations chez le Curé, qui les lui a présentées sans même les lire et sans voir ceux qui les avaient signées.

Ceci peut donner une idée des moyens employés pour perpétrer cette fraude.

Le témoignage de Jean Baptiste Cameron donne une bonne idée de la façon dont cette affaire a été menée. Ce brave homme perd les \$75 que le curé Bernier l'avait induit à payer au gouvernement, comme prix d'achat du lot 30 et 1. La Commission de Colonisation recommande au Département des Terres de lui rembourser cette somme.

Le tout respectueusement soumis,

Par ordre (Signé) I. C. LANGEЛИER

Secrétaire de la Commission de Colonisation.

## PROVINCE DE QUEBEC

### District de St-François.

THOMAS LAPOINTE, âgé de 27 ans, explorateur pour la Brompton Falls Pulp & Paper Company, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Je connais le lot 2371 Whitton. Ce lot a été sous licence pour la coupe du bois à la Brompton Pulp & Paper Company jusqu'en 1902. Ce lot est à douze ou quinze milles de distance du village de St-Romain. C'est un lot de bois de commerce. J'ai fait une exploration presque complète des limites de la compagnie dans Whitton avant l'achat de cette limite, par la compagnie, et depuis je passe partout tous les ans pour voir dans quel état se trouve le bois. Les lots 23, 2471 contiennent chacun 300 à 350 cordes de bois à pulpe et une couple de mille ties de cèdre. La grosse épinette à billots a été enlevée. Il y a probablement une couple de mille cordes de bois franc dans ces deux lots. Ces lots sont deux des moins de valeur pour le bois de commerce.

Après avoir appris que les lots étaient sortis de la licence ou devaient sortir, je suis allé trouver M. J. F. Moore, le 8 juin 1903, en compagnie de Léon Bergeron et Joseph Arguin. Je lui ai demandé s'il avait un lot à bois à vendre. Il a répondu non, qu'il avait un lot dans Winslow, près de la rivière à peu près un mille de sa résidence, qu'il conservait comme terre à bois de chauffage. Je lui ai demandé s'il n'avait pas un lot dans le 1er rang de Whitton. Il m'a répondu que non, qu'il n'avait aucun lot dans Whitton. Je lui ai demandé s'il n'avait pas fait application, signé un papier pour un lot dans Whitton, le lot 23 du 1er rang. Il m'a répondu qu'il n'avait jamais signé ni assermenté aucun papier à propos de ce lot 2371 Whitton, qu'il n'avait donné ni déclaration ni affidavit. Après cela, M. Moore m'a écrit à cet égard la lettre suivante, exhibit A. produit par M. Lapointe. Quand j'ai parlé de l'affaire avec M. Moore, le 8 juin, il m'a dit que s'il y avait un lot à son nom, il ne le savait pas et que ça devait être quelqu'un qui s'était servi de son nom.

Le lot 2471 demandé par William Arguin, se trouve à peu près à douze ou quinze milles de la résidence de M. Arguin. Il y a des terres à bois dans les environs du village de St-Romain, où il n'y a plus de bois de commerce, mais où il y a beaucoup de bois de chauffage. Il y avait de ces lots dans le 3ème et 4ème rang de Winslow, à trois ou quatre milles du village de St-Romain. Il y en a de plus proche aussi, autant que je puis savoir.

Le même jour, 8 juin, 1903, accompagné de M. Léon Bergeron, j'ai rencontré M. William Arguin à sa boutique de forge, à St-Romain, au sujet du lot 2471 Whitton. J'ai demandé à M. Arguin si ce lot lui appartenait. Je lui ai demandé s'il voulait vendre ce lot 2471 Whitton. Il m'a répondu que non, qu'il voulait le garder quelques années, qu'il se le réservait comme lot à bois de chauffage. Après

recherches faites, j'ai constaté que M. Arguin possédait à cette époque le 25<sup>1</sup>/<sub>2</sub> N. O. Winslow, qui se trouve à environ 1 mille et quart du village. Au meilleur de ma connaissance, ce lot est presque tout en bois. Sur le lot 24<sup>1</sup>/<sub>1</sub> Whitton, on pourrait trouver de l'épinette pour faire des billots de sciage et autres bois pour bâtir.

Je connais les lots 35, 36 et 37<sup>1</sup>/<sub>1</sub> Whitton. Je les connais personnellement pour les avoir explorés. Ces lots ont été dans la licence de la Brompton Falls Pulp & Paper Co jusqu'en 1902. Les numéros 35 et 36 ne sont pas des terrains incultes. Les lots 35, 36 et 37<sup>1</sup>/<sub>1</sub> Whitton sont les trois plus beaux lots à bois de commerce de la limite. J'estime que sur le numéro 35, il y a au moins mille à douze cents cordes de bois à pulpe, pin, sapin et épinette et du cèdre pour faire une couple de cents ties. Il y a à peu près les mêmes quantités sur les lots 36 et 37. Ces lots sont à onze ou douze milles de distance du village de St-Romain. Je sais personnellement qu'il se fait actuellement un chantier sur les lots 36 et 37, autant que j'ai pu en juger. Le jobber qui fait le bois sur ces lots, ou foreman, est Edouard Bureau, de Lambton. Il se fait la *du long*, ou *dimension timber*, qui doit être scié au moulin que Reid, de North Hatley, exploite à Springhill, près des lots où se font les billots. Le frère de M. Roberge, Eugène, m'a dit que ce bois est vendu dix piastres le mille pieds, mesure de planche, et le contrat est pour cinq cent mille pieds. J'ai eu deux conversations avec M. Selim Roberge au sujet de la coupe du bois sur les lots en question, le long de la rivière Blanche. Au cours de la première, il m'a demandé si j'achèterais soixante mille billots sur la rivière Blanche. La deuxième fois, je lui ai demandé pour acheter ces lots. Cela avait lieu au commencement de juin. Il m'a dit que oui qu'il me les vendrait au prix de quatorze piastres de l'acre. Je lui ai offert dix piastres et il a refusé. Cette conversation a eu lieu en présence de Léon Bergeron, qui était avec moi.

Je connais de vue J. B. Cameron, Raymond Richard et Joseph Fortin, qui ont fait application pour les dits lots 35, 36 et 37<sup>1</sup>/<sub>1</sub> Whitton. J'ai eu une conversation avec M. Cameron au sujet de ces lots. Il m'a dit qu'il avait un lot dans le 1<sup>er</sup> rang de Whitton, que ce lot n'était pas à vendre. Lui ayant demandé s'il avait signé un affidavit assermenté pour obtenir ce lot, il m'a répondu qu'il n'avait jamais signé ni assermenté d'affidavit. Le même jour, j'ai rencontré M. Richard à son magasin. La première fois que je lui ai parlé—j'étais cette fois seul avec lui—je lui ai demandé s'il avait un lot dans Whitton, il m'a dit que oui, qu'il pensait d'en avoir un, mais qu'il n'était pas certain, qu'il ne connaissait ni le numéro ni le rang de ce lot. Je lui ai demandé à l'acheter. Il m'a répondu qu'il était en marché, qu'il était presque décidé de le vendre à une autre personne. M. Raymond Richard est marchand et vit sur un emplacement dans le village. La seconde fois, je suis allé voir M. Richard, accompagné de Léon Bergeron, que j'avais amené exprès de Lambton. M. Richard m'a répété substantiellement ce que je viens de rapporter. Jules Fortin est un garçon, célibataire, qui fait l'école ici, au village de St-Romain. Je ne lui connais pas de terre dans St-Romain.

J'ai exploré les lots 74, 75, 76, 77, 78<sup>1</sup> Whitton, et, encore actuellement, je passe dessus presque toutes les semaines. J'ai tiré la ligne entre 73, qui est patenté et appartient à notre compagnie, et 74. Ces lots sont des lots de bois de commerce, sur une partie desquels il n'a jamais été coupé de bois : il n'y a pas de moyen de voir une souche. Pour ce qui regarde le bois de commerce, ce sont les meilleurs lots de la limite. Il y a en moyenne, sur chacun de ces lots, de sept à huit cents cordes de bois à pulpe. Il y a plus de cèdre que sur les autres lots. Il peut y avoir sur chaque lot, de quoi faire deux mille cinq cents à trois mille ties de cèdre. Au milieu, il y a peu, bien peu de merisier, bois franc, pour faire du bois de chauffage. Ces lots sont en mousse et bien peu propres à la culture.

En rapport avec le lot 75, je me suis rendu chez Octave Fortin, en compagnie de Léon Bergeron. Fortin m'a dit qu'il avait un lot dans Whitton, dans le deuxième ou le troisième rang. Je lui ai demandé de me montrer son billet pour voir dans quel rang était son lot. Il a cherché dans ses papiers, dans le tiroir de la commode, et il m'a dit qu'il ne pouvait pas les trouver. En réponse à mes questions, il m'a déclaré qu'il n'avait pas signé d'affidavit et que son lot n'était pas à vendre.

Flavien Marceau m'a déclaré à sa résidence, en présence de Léon Bergeron, qu'il avait un lot dans Whitton, et que ce lot n'était pas à vendre, que ses bâtisses étaient vieilles et qu'il avait besoin de bois pour les réparer.

En réponse à mes demandes, Alfred Labrie m'a dit que son lot 77<sup>1</sup> Whitton n'était pas à vendre pour le présent. Il m'a répondu qu'il avait fait sa croix sur un papier, mais qu'il n'avait pas fait serment et que plutôt que d'avoir du trouble avec ce lot, il l'abandonnerait.

Paul Marceau demeure à St-Evariste, à vingt ou vingt-cinq milles des lots 74 à 78<sup>1</sup> Whitton. Il est sur une terre à St-Evariste. Alfred Labrie demeure sur un emplacement au village de St-Romain.

Et le témoin a signé après lecture faite.

St-Romain, 24 novembre 1903.

(Signé) THOMAS LAPOINTE

#### EXHIBIT A

St-Romain, juin 8, 1903

T. Lapointe, Ecr., agent Compagnie Tobin.

Cher Monsieur,

Lorsque vous êtes venu chez nous pour me faire travailler, et que vous m'avez demandé si j'avais une terre à vendre dans Ste-Cécile, j'étais sous l'impression que je n'avais pas de compte à rendre à personne de mes affaires personnelles, mais s'il

vous est utile de le savoir, je puis vous dire que j'en ai un lot, et que si vous aimez à voir le billet quand vous passerez, vous arrêterez, je ne l'ai pas volé, je l'ai obtenu du gouvernement comme terre à bois, et j'ai payé ce qu'ils m'ont demandé. Pour commencer, je n'en ai pas pour moi, j'en ai une pour mon utilité, et je ne la vends pas pour aucun prix, je ne sais pas bien ce que la compagnie aurait bien à faire quand le gouvernement nous concède un lot. Il doit en être le maître. Espérant que ces quelques mots me justifieront du langage que je vous ai tenu quand vous étiez de passage chez nous.

Votre serviteur dévoué,

(Signé)

JOS. F. MOORE,

Cordonnier.

## PROVINCE DE QUÉBEC

District de St-François

LEON BERGERON, âgé de 25 ans, de Lambton, culler, employé de la Brompton Pulp & Paper Co, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

J'ai entendu la déposition de M. Thomas Lapointe et je corrobore en tous points ce qu'il a dit des conversations avec les personnes mentionnées dans son témoignage.

Je suis allé voir Paul Marceau, accompagné de Cyrille Fortin. Marceau m'a répondu qu'il ne savait pas s'il avait un lot dans Whitton. Il m'a dit que sa femme avait écrit au Département pour avoir un lot et qu'il n'avait entendu parler de rien, qu'il n'avait signé ni assermenté d'affidavit à propos de lot dans Whitton et qu'il ignorait s'il en avait. Il m'a déclaré qu'à part la terre sur laquelle il demeure dans St-Evariste, et où il fait de la culture, il a un lot à bois dans Adstock. J'étais présent quand M. Sélim Roberge a offert pour quatorze piastres de l'acre à M. Thomas Lapointe, les lots 36 et 37<sup>1</sup> Whitton. M. Lapointe a offert dix piastres et M. Roberge a refusé.

Et le témoin, après lecture faite, a persisté dans sa déposition et a signé.

(Signé)

LÉON BERGERON.

St-Romain, 24 novembre 1903.

Province de Québec,

District de St-François.

OCTAVE FORTIN, rentier, demeurant au village de St-Romain, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Je suis le père de Joseph Fortin, instituteur, au village de St-Romain. Il est garçon, il est à sa classe. Il tient maison dans son école, et il est chauffé par la municipalité scolaire. Il m'a dit qu'il a eu un lot dans Whitton, dont je ne connais ni le numéro ni le rang et je ne connais pas ce qu'il a fait de ce lot. Il ne m'en a jamais parlé. J'ai moi-même obtenu le lot 7571 Whitton. J'ai été voir ce lot cet automne, mais je n'y ai encore rien fait. Je suis pour aller y travailler prochainement. Je n'en ai besoin que pour le bois de chauffage et de construction pour moi et mes enfants. A part ce lot, je n'ai pas d'autre terrain que mon emplacement. J'ai eu des lots que j'ai donnés à mes enfants, qui me paient rente. Mes enfants me nourrissent, me chauffent et me logent. Ils me doivent le logement chez eux, à la maison paternelle, mais pas près de l'église. Il y a à peu près dix à onze ans que je me suis donné à rente. J'ai eu mon billet pour le lot 7571 Whitton, en avril dernier. Je n'ai pas été voir le terrain avant de l'acheter. Je n'y suis allé que dans le mois de septembre dernier. Ce lot est à moins de trois lieues de ma résidence. On peut faire deux voyages par jour, en charroyant de ce lot. M. Thomas Lapointe m'a demandé ce lot à acheter. Il y a un peu de bois de commerce sur ce lot. Du bois de cinq à sept pouces il y en a en masse. Il y a toutes sortes de bois. Je ne sais pas s'il y a des lots à bois de chauffage plus proche que cela. Je ne m'en suis pas informé. C'est M. le curé Bernier qui m'a le premier parlé de demander ce lot au gouvernement. Je ne connais pas du tout la valeur de ce lot. Il m'a paru que c'était en partie du bois à pulpe qu'il y a sur ce lot. J'ai su écrire, mais il y a plus de trente ans que je n'ai pas écrit. La déclaration transmise avec ma demande qui m'est exhibée, porte ma signature. C'est moi qui ai signé cela. J'ai assermenté cette déclaration devant notre maire, M. Marceau.

Je n'ai jamais vu M. Joseph Blais à propos de cette affaire de lot. Je ne puis pas dire si M. Joseph Blais est juge. Il n'a agi ni pour moi, ni pour d'autres comme juge de paix, à ma connaissance. Je suis positif à dire que quand j'ai signé mon affidavit, c'était devant le maire Joseph Marceau.

Dans mon contrat de donation, il est dit que je dois rester avec eux, et que si je ne reste pas avec eux, ils doivent me chauffer. Actuellement, c'est lui qui me chauffe. J'avais déjà vu ce terrain là. Je n'ai pas payé d'argent à d'autre qu'au gouvernement pour obtenir ce lot. Je suis âgé de soixante-dix ans. La maison dans laquelle je demeure au village m'appartient. Je garde un cheval et

une vache et je veux me bâtir une grange au printemps. La maison est neuve et n'a pas besoin de réparation.

Et, après lecture faite, le témoin persiste dans sa déposition et a signé.

(Signé) OCTAVE FORTIN.

St-Romain, 24 novembre 1903.

Province de Québec

District de St-François

LOUIS LAROCHELLE, 24 ans, de Garthby, forgeron, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Je connais le lot 771, Whitton. J'ai passé quelquefois dessus. C'est un lot à bois de commerce. C'est moi qui suis aujourd'hui en possession de ce lot en vertu d'un acte d'échange avec le Rev. M. J. O. Bernier ci-devant curé de St-Romain. Je produis une copie de ce contrat par écrit comme exhibit B. Il appert de ce contrat que M. le curé Bernier a acquis ce lot de Paul Marceau. J'estime que la propriété que j'ai donnée en échange à M. Bernier pour ce lot 741 valait huit cents piastres. Elle était bâtie de grange et de maison. J'ai eu vingt-cinq piastres de retour. La propriété que j'ai donnée est le lot 821 Whitton. La maison est à peu près dans les 20 x 24. Il y a trente ou trente-cinq acres de défrichés. Ce lot venait de Romuald Morin qui en avait obtenu la patente comme père de douze enfants. Ce lot 821 est d'assez bonne terre et il y a un colon dessus. Le lot 741 que j'ai aujourd'hui vaut cinq cents piastres. J'accepterais cela pour le lot. Je n'ai pas encore la patente pour ce lot. M. Bernier s'est engagé à me fournir les lettres patentes pour 741. Voici comment cette transaction a originé : M. Bernier a d'abord écrit à mon beau-père, M. Morin, qui m'a envoyé voir M. Bernier. On n'a pas fait d'affaires. Ensuite, M. Bernier a écrit à M. Morin pour lui demander si avec son droit de père de douze enfants, il patenterait le lot 821 et 762 Whitton, disant que c'étaient des lots qui valaient la peine d'être occupés. Il fut entendu que M. Morin indemniserait le colon Bouffard, détenteur de 821, pour ses améliorations et ferait patenter le lot, ce qui a été fait. Quand M. Morin eut le lot, il le garda et voulut naturellement évincer le colon Bouffard. Bouffard avait aussi le lot 761 Whitton. M. Bernier avait fait un marché avec Bouffard en vertu duquel Bouffard lui donnait \$75.00 en argent et le lot 761 s'il lui faisait patenter 821. Quand Morin faussa parole à M. Bernier, celui-ci donna le lot 741 Whitton, qu'il avait acheté de Paul Marceau, de St-Evariste, pour le faire consentir à remettre 821 au colon Louis Bouffard, qui y résidait depuis trente ans.

Et après lecture faite, le témoin persiste dans la présente déposition et a signé.

(Signé) LOUIS LAROCHELLE

St-Romain, 24 novembre 1903.

## EXHIBIT B

En présence des témoins soussignés, au village de Garthby, comté de Wolfe, province de Québec, le dixième jour de novembre, dix-neuf cent trois.

Je, Révérend Joseph Olivier Bernier, prêtre, curé de la paroisse de Ste-Anne de Stukely, comté de Shefford, cède par les présentes à titre d'échange à Monsieur Louis Larochelle, forgeron de Garthby, présent et acceptant, le lot de terre connu comme étant le numéro 74 dans le premier rang Otter Brook, du canton de Whitton, dans le comté de Compton, contenant environ cinquante acres de terre en superficie, avec appartenances et dépendances, sans réserve. En contre-échange, le dit Louis Larochelle, cède au dit Révérend J. O. Bernier présent et acceptant, le lot de terre connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-deux dans le dit premier Rang O. B. du dit canton de Whitton, contenant environ cinquante acres de terre en superficie, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve. ainsi que les immeubles ci-dessus désignés se trouvent actuellement, sans exception ni réserve.

L'immeuble donné en échange par le dit Révérend J. O. Bernier lui appartient pour l'avoir acquis par bon titre de Monsieur Paul Marceau qui l'avait acquis lui-même de la Couronne par vente du dit lot faite en sa faveur le vingt-huit avril mil neuf cent deux.

L'immeuble donné en contre-échange par M. Louis Larochelle lui appartient en vertu d'un acte de vente du dit lot à lui consenti par dame Caroline Morin, épouse de Héli Matte et passé devant le notaire P. Bergevin, à Cap-Santé, le vingt sept octobre, dix-neuf cent trois. Les échangistes seront propriétaires et pourront jouir et disposer, à compter de ce jour, de l'immeuble qu'ils reçoivent respectivement en échange comme de chose leur appartenant. Cet échange est consenti à la charge par les parties qui s'y obligent respectivement de payer toutes taxes qui affectent ou affecteront à l'avenir le lot par eux reçu en échange et à charge de se tenir mutuellement clairs et quittes l'un envers l'autre de toute réclamation quelconque. Encore à charge par le Révérend J. O. Bernier, de livrer la patente du lot qu'il cède au dit Larochelle aussitôt qu'il l'aura en mains.

Le présent échange est fait moyennant une soulte ou retour de la part du Révd. J. O. Bernier de la somme de vingt-cinq piastres que le dit Louis Larochelle reconnaît avoir reçue en passant les présentes du dit Révd. J. O. Bernier et dont quittance. En considération des stipulations ci-dessus, les échangistes se dessaisissent respectivement l'un en faveur de l'autre de tous leurs droits de propriétés et autres sur les immeubles par eux mutuellement cédés en échange.

En foi de quoi les dites parties ont signé les présentes au lieu et les jours et an sous mentionnés.

Fait en double :

LOUIS LAROCHELLE,  
J. O. BERNIER, Ptre,

Signé en présence de:

Joseph Bernier et de Louis Morin de Garthby, Province de Québec.

Israël Morin, charron, du village de Garthby, étant dûment assermenté dit et déclare avoir été présent à la passation de l'acte d'échange ci-dessus, qu'il a vu les parties y mentionnées le signer au lieu et les jours et an y indiqués, et que lui, le dit comparant et M. Joseph Bernier, sectionnaire, aussi du village de Garthby, sont les témoins au dit acte et qu'ils y ont apposé leurs signatures.

Assermenté devant moi, ce dixième jour de novembre 1903.

A. A. Jacques, Juge de paix.

(Signé)      Ls. MORIN.

Province de Québec,

District de St-François.

JEAN BAPTISTE CAMERON, rentier, âgé de 70 ans, demeurant au village de St-Romain, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Je suis donné à rente à un de mes neveux depuis deux ans et demi et il me fait vivre. Il me loge, me chauffe et me nourrit. Je demeure dans la même maison que mon neveu, qui m'a à rente. Je n'ai pas demandé de terres au gouvernement dans Whitton. M. Bernier me l'a offert et je lui ai dit que je n'en avais pas besoin. Il m'a demandé de se servir de mon nom, et j'ai dit oui. Je lui ai prêté mon nom, pour lui permettre d'avoir la terre. Je n'ai pas signé aucun papier de rien. Quand je lui ai permis de se servir de mon nom, j'ai fait ma croix. Je n'ai pas fait de déclaration solennelle à l'agent que j'avais besoin d'une terre à bois. Il m'a dit que le lot se trouvait patenté à mon nom. Je ne sais pas qui a ou détient ce lot-là. C'est M. Bernier qui avait tout en mains et a manœuvré tout cela. Quand j'ai vu que cela bredassait, je n'ai pas voulu garder ce lot : je l'ai remis à M. Bernier qui l'a vendu à Selim Roberge. J'ai comparu au contrat, mais je ne sais pas les conditions du contrat. Des affaires de même, je ne veux plus en faire. J'avais payé le prix d'achat qui ne m'a pas été remboursé, \$75.00. J'ai touché la plume et c'est tout ce que j'ai eu à faire avec cette affaire. Je n'ai pas baisé l'Evangile ni fait serment. L'acte a été passé chez Sélim Bertrand, son notaire.

Et après lecture faite, le témoin persiste dans sa déposition et déclare ne savoir signer.

St-Romain, 24 novembre 1903.

## Province de Québec

## District de St-François

JOSEPH FORTIN, âgé de 28 ans, célibataire, instituteur à St-Romain de Winslow, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

J'ai fait application pour le lot 3711 Whitton, comme terre à bois de chauffage. J'ai appuyé cette application d'une déclaration solennelle, qui m'a été envoyée par la malle, à St-Sébastien, où j'enseignais, avec prière de la signer et de la renvoyer par le même courrier, ce que j'ai fait. Il y avait une lettre de M. Bernier me disant ce que je devais faire et j'ai agi conformément à ses instructions. Je suis logé et chauffé par les commissaires d'écoles. C'est le Révd. M. Bernier qui m'a mis dans la tête de demander ce lot. Je l'ai demandé pour mon utilité dans le cas où je viendrais à me bâtir. Ce lot est à neuf milles d'ici. Je n'y suis jamais allé.

Je ne pense pas que personne coupe de bois dessus. J'ai eu ma patente. Je ne suis plus propriétaire de ce lot : c'est M. Sélim Roberge, marchand de Lambton, qui l'a. C'est moi qui le lui ai vendu pour quatre-vingt-dix piastres, qui ont été payées au Revd. M. Bernier, qui a parlé le premier à M. Roberge de lui vendre ce lot. Dans l'acte, fait devant M. Bernier, j'ai renoncé à mes droits. C'est M. le curé Bernier qui a fourni les \$75.00 pour payer le lot au gouvernement. J'ai lu la déclaration qui m'est présentement exhibée, marquée C, avant de la signer. Je l'ai signée seul, à St-Sébastien, tel qu'exposé plus haut, et je ne l'ai ni déclaré ni attestée devant le maire, Joseph Marceau.

Et, après en avoir fait lecture lui-même, le témoin persiste dans sa déposition et a signé.

(Signé)

JOSEPH FORTIN.

St-Romain, 24 novembre 1893.

WILLIAM ARGUIN, forgeron, du village de St. Romain de Winslow, âgé de 49 ans, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles dépose et dit :

J'ai une terre dans St-Romain à environ 36 arpents du village, de cinquante acres, autant que je sache. Il y a cinq ou six acres de défrichés sur cette terre et le reste en bois de chauffage. Ce lot est No. 24 et 2512 Winslow. J'ai fait application pour le lot 2411 O. B. Whitton. L'application en date du 25 mars 1902, contenue au dossier 517612 m'étant exhibé je jure positivement que c'est mon écriture et ma signature. J'ai fait cette application pour un autre lot, mais ce n'était

pas pour moi-même, c'était pour M. le curé Bernier. Il me semble que c'est chez M. le curé que j'ai signé la déclaration solennelle ci-haut mentionnée. Je ne me rappelle pas être allé auprès du maire Marceau, en rapport avec cette déclaration. J'ai pu l'avoir vu, le maire, à propos de ce papier, mais je ne m'en rappelle pas. J'ai signé le papier et je l'ai laissé à M. Bernier. Je n'ai jamais vu ce lot 2471 Whitton, je n'y suis jamais allé et je ne sais pas qui détient ce lot actuellement. J'ai le billet de location et c'est tout ce que j'en sais. Ça doit être M. Bernier qui a payé le prix d'achat de ce lot au gouvernement. Je ne l'ai pas payé moi-même. M. Bernier m'a demandé de lui prêter mon nom pour ce lot là. Il est malaisé de savoir si cela a été la même chose avec tous les autres qui ont obtenu des lots dans le rang 1 Whitton. Je ne puis pas le jurer. Je n'ai aucune prétention à ce lot là.

Et la présente déposition étant lue au témoin, il persiste et a signé.

(Signé)

WILLIAM ARGUIN.

St-Romain, 24 novembre 1903.

Province de Québec,

District de St-François.

RAYMOND RICHARD, marchand, demeurant au village de St-Romain, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose est dit :

J'ai fait une application quelconque pour un lot dans Whitton, dont j'ai oublié le numéro et le rang. C'est le Révd. M. Bernier qui m'a fait faire cette application. J'ai signé deux papiers, d'abord une demande et ensuite une déclaration solennelle. J'ai signé cette déclaration dans l'office de M. le curé J. O. Bernier. C'est lui qui me l'a fait signer. J'écris péniblement. Après avoir signé cette déclaration, je l'ai laissée à M. le curé certainement. Au meilleur de ma connaissance, j'étais seul avec M. Bernier quand j'ai signé. Je n'ai jamais vu Joseph Marceau en rapport avec ses papiers là. Je ne sais pas qui a payé le prix de ce lot au gouvernement, mais je sais bien que ce n'est pas moi. J'ai passé ce lot à M. Sélim Roberge, marchand de Lambton. J'ai eu les lettres patentes de ce lot. C'est M. le curé Bernier qui a vendu à M. Roberge et qui en a touché le prix. Je n'en ai pas touché un seul sou. C'est M. Bernier qui a préparé tous les actes et j'ai été appelé pour signer sans prendre connaissance de l'acte. Je puis avoir des terres à bois plus proche. Je n'ai acheté ce lot 3671 Whitton que pour faire plaisir à M. Bernier.

Et la présente déposition étant lue au témoin, il y persiste et a signé.

(Signé)

RAYMOND RICHARD.

St-Romain, 24 novembre 1903.

Province de Québec,

District de St-François.

HONORÉ MORIN, cultivateur, de Lambton, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Je connais les lots 23, 24, 35, 36, 37, 74, 75, 76, 77 et 78<sup>71</sup> Whitton, pour avoir passé dessus une couple de fois cet automne. Ce sont des lots à bois de commerce. Ce sont à peu près les meilleurs lots à bois du rang. J'ai quarante ans d'expérience dans les terres à bois, m'étant occupé de cela tout ce temps. Au meilleur de ma connaissance on peut prendre en moyenne de sept à huit cents cordes de bois à pulpe sur chacun de ces lots. Il y a du bois de charpente sur ces lots. J'ai fait chantier dans le voisinage. Pour cet hiver, j'ai entrepris soixante dix mille billots pour la Brompton Pulp & Paper Co. Je travaille sur les lots 72, 73<sup>71</sup>, 72, 73, 74 à 83<sup>72</sup> Whitton et sur une autre rivière. On fait en moyenne 5 à 6000 jusqu'à 10,000 billots par lot, des billots de six pouces de diamètre en montant. Nous coupons de douze pouces en montant sur la souche.

Et après lecture faite, le témoin persiste dans sa déposition et a déclaré ne savoir signer.

St-Romain, 24 novembre 1903.

Province de Québec

District de St-François

JOSEPH MOORE, cordonnier, demeurant au village de St-Romain de Winslow, âgé de 41 ans, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

J'ai envoyé une demande au Département des Terres pour avoir le lot 23<sup>71</sup> Whitton. J'ai un emplacement dans le village de St-Romain et à part cela un morceau de terre de 40 à 55 acres, situées à un mille du village. Ce lot de terre n'est pas défriché. Il y a cinq ou six acres de bois, le reste est une "plée" et une plaine de bluets, près de la rivière Sauvage. Le lot 33<sup>71</sup> Whitton est à peu près à douze ou treize milles d'ici. Il y aurait eu des terrains à bois plus proches d'ici, mais qui n'auraient pas été aussi avantageux à prendre. J'ai signé moi-même ma première demande. J'ai aussi signé ma déclaration solennelle chez M. le curé Bernier. Je l'ai laissée chez M. le curé. Je n'ai pas vu le maire, M. Marceau, ni M. Joseph Blais, en rapport avec cette déclaration solennelle. Je n'ai jamais été devant d'autres personnes que M. le curé Bernier en rapport avec cette déclaration solennelle. J'ai payé le prix du lot \$75.00 de mon propre argent. C'est moi-même qui suis aujourd'hui en possession du lot. Personne n'y fait de bois. Il n'a pas été question de le vendre. Je n'ai jamais été voir ce lot-là. Il m'a été enseigné par M. le curé Bernier et je l'ai pris sur son dire. Je me souviens avoir

eu une entrevue avec M. Lapointe au sujet de ce lot 2371 Whitton. La première fois je lui ai dit que je n'en avais pas, parce que je ne voulais pas rendre compte de mes affaires personnelles ; la deuxième fois, je lui ai dit que j'en avais un. Entre les deux fois, j'avais vu M. le curé Bernier. Je n'ai pas de chevaux. Je prétends faire deux voyages par jour de ce lot ici. Quand on n'a pas de chevaux, on s'en procure. Ici le bois de chauffage, le bois mou, coûte \$1.50 la corde de quatre pieds. Le bois franc, on ne peut pas l'avoir à moins de \$2.25 la corde. Une bonne team de chevaux coûte \$3.00 par jour. J'ai remis à M. le curé Bernier l'argent pour payer mon lot. Ils chargent 75 cents pour bûcher une corde de bois et le sortir. Il y a des côtes, d'ici à mon lot comme partout ailleurs. Je ne puis dire si ce lot est propre à la culture. S'il n'est pas propre à la culture et que je puisse pas y établir mes petits garçons, je le revendrai.

Et après lecture faite de la présente déposition, le témoin y persiste et a signé.

(Signé)

JOSEPH MORIN

St-Romain, 23 novembre 1903.

Province de Québec.

District de St-François.

JOSEPH MARCEAU, cultivateur, de la paroisse de St-Romain, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles dépose et dit :

Je suis maire de la municipalité de St-Romain de Winslow. Les déclarations solennelles de Joseph Fortin, J. B. Cameron, Raymond Richard, Paul Marceau, William Arguin, Joseph Blais, m'étant exhibées, je jure que ces déclarations m'ont été présentées au presbytère par M. le curé Bernier pour les recevoir en ma qualité de maire et que je les ai signées là seul. Joseph Fortin, J. B. Cameron, R. Richard, Paul Marceau, William Arguin, Joseph Blais, n'étaient pas présents quand j'ai signé leurs déclarations et je ne me rappelle pas qu'ils aient comparu devant moi pour faire ces déclarations. Ils n'étaient certainement pas présents. M. le Curé avait ces déclarations toutes prêtes, il me les a présentées pour signer et je les ai signées. Le jurat était écrit à l'avance et je n'ai eu qu'à signer. M. le curé m'a dit que c'était tout correct et que je n'avais qu'à signer mon nom. Je n'ai pas lu ces déclarations avant de les signer. Si je les avais lues, je ne les aurais certainement pas signées. Nous sommes dans le bois, et il y a moyen pour les gens du village de St-Romain de trouver du bois de chauffage beaucoup plus près que cela. Si l'on m'offrait un de ces lots pour rien, à condition d'y prendre mon bois de chauffage pour l'amener au village de St-Romain, je remerciais et je n'en voudrais pas.

Et après lecture faite, le témoin persiste dans la présente déposition et a signé.

(Signé)

JOSEPH MARCEAU.

Lambton, 25 novembre 1903.

St-Romain, 20 février 1902.

L'honorable S. N. Parent,  
Premier Minisrre,  
Ministre des Terres de la Couronne,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander d'acheter le lot de terre No 75 soixante-quinze dans le premier rang Otter Brook du canton de Whitton.

Croyant m'apercevoir que les compagnies cherchent à s'emparer de tous les lots à bois qui sont à proximité, je veux acheter ce lot et le réserver pour bois de chauffage.

J'espère, monsieur le Ministre, que vous accueillerez favorablement la demande de

Votre humble serviteur

OCTAVE FORTIN.

---

A l'Honorable S. N. Parent  
Ministre des Terres  
Québec.

Monsieur le Ministre,

Je viens vous prier de vouloir bien me vendre le lot de terre No 37 trente-sept, dans le premier rang O. B. canton de Whitton.

Ce lot est à proximité, et je veux l'acheter comme terre à bois de chauffage.

Il n'y a plus de bois de commerce dessus.

En vous priant d'accéder à ma demande.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH FORTIN

St-Romain de Winslow, 20 février, 1902.

---

L'Honorable S. N. PARENT,

Premier Ministre.

Ministre des Terres de la Couronne,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander à acheter le lot de terre No 74, soixante-quatorze, dans le premier rang Otter Brook, canton de Whitton.

Les compagnies cherchant à s'emparer de tous les lots à bois avoisinants, je désire acheter ce lot comme terre à bois de chauffage.

J'attends une réponse favorable et suis

Monsieur le Ministre

Votre obt. serviteur

PAUL MARCEAU.

St-Romain, 20 février, 1902.

L'Honorable S. N. PARENT,

Premier Ministre,

Et Ministre des Terres de la Couronne,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander à acheter le lot de terre No 77, soixante-dix-sept, dans le premier rang Otter Brook du canton de Whitton.

Comme les compagnies cherchent à s'emparer de toutes les terres à bois voisines, je désire acheter ce lot et m'en servir pour bois de chauffage.

J'ose espérer, M. le Ministre, une réponse favorable.

Votre très humble serviteur

ALFRED LABRIE.

St-Romain, 25 février, 1902.

L'honorable ministre des Terres Publiques

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai besoin d'une terre à bois de chauffage pour moi-même et je vais vous demander de vouloir bien me vendre le lot 78, soixante-dix-huit, dans le premier rang O. B. du canton de Whitton.

Je vous prie d'accorder ma demande et de me donner le prix.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre reconnaissant serviteur,

JOSEPH BLAIS.

St-Romain de Winslow, 1 mars, 1902.

L'honorable S. N. PARENT

Premier Ministre,

Et Ministre des Terres de la Couronne,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander à acheter le lot de terre No 35, trente-cinq, dans le premier rang, Otter Brook, du canton de Whitton.

Vu que les compagnies s'emparent de tous les lots voisins, je veux acheter ce lot comme terre à bois de chauffage et réserve pour l'avenir.

J'espère recevoir une réponse favorable, et je demeure,

Monsieur le Ministre,

avec considération

Votre obéissant serviteur,

J. B. CAMERON.

St-Romain, 4 mars, 1902.

St-Romain, 5 mars, 1902.

Monsieur le Ministre des Terres  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'aurais besoin d'une terre à bois, afin de savoir où aller, pour prendre du bois de chauffage qui commence à se faire rare par ici ; les compagnies enlèvent tout le bois.

Je vous demanderais de me vendre le lot No 24, premier rang, O. B. dans le canton Whitton.

En attendant une réponse favorable,

Je demeure,

Monsieur le Ministre,

Votre serviteur,

WILLIAM ARGUIN.

St-Romain, 6 mars 1902.

Monsieur le Commissaire des Terres  
Québec,

Monsieur le Commissaire,

Je désire beaucoup acheter une terre à bois, vu que le bois de chauffage devient rare, parce que les compagnies ont tout le bois.

Je vous demande donc de me vendre le No 23 dans le 1er rang O. B. du canton de Whitton.

J'espère que votre réponse me sera favorable.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué,

JOS. F. MOORE.

St-Romain, 6 mars, 1902.

Monsieur le Commissaire des Terres et Forêts,

Québec.

Monsieur le Commissaire,

Je vous écris un mot pour vous demander de bien vouloir me vendre un lot de terre pour le bois de chauffage. Il est très rare par ici. Je voudrais prendre le No 25, premier rang, O. B. canton Whitton. Il y en a plusieurs qui parlent d'en prendre par ici, et je me hâte de vous en faire la demande, espérant une réponse favorable.

J'ai l'honneur de me souscrire

Votre serviteur

JOSEPH ARGUIN

St-Romain, 6 mars 1902.

L'HONORABLE S. N. PARENT

Premier Ministre et Ministre des Terres de la Couronne

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander à acheter le lot de terre No 76, soixante et seize, dans le premier rang Otter Brook du canton de Whitton.

Comme il est aujourd'hui reconnu que les compagnies s'emparent de tous les lots circonvoisins, je voudrais acheter ce lot comme terre à bois de chauffage et le réserver pour l'avenir.

J'ose croire que vous voudrez bien me donner une réponse favorable.

Je demeure, Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

FLAVIEN MARCEAU

L'HONORABLE S. N. PARENT

Ministre des Terres de la Couronne,

Québec.

Monsieur le Ministre,

La bienveillance avec laquelle vous daignez accueillir les demandes qui vous sont adressées, me fait prendre aujourd'hui la respectueuse liberté de vous solliciter une faveur, celle de vous demander à acheter le lot de terre No 36, trente-six, dans le premier rang Otter Brook du canton de Whitton.

Je constate que les lots voisins sont complètement pillés par les compagnies ; je désire acheter ce lot pour terre à bois de chauffage et réserve pour l'avenir.

Espérant que ceci rencontrera votre approbation, je demeure,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

RAYMOND RICHARD

St-Romain, 8 mars 1902.

St-Romain, 27 février, 1902.

L'HONORABLE S. N. PARENT,

Premier Ministre et Commissaire des Terres,

Législature de Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Quelques-uns de mes paroissiens m'informent qu'ils vous transmettent, par l'entremise de mon ami, Monsieur Blaise Letellier, certaines demandes de lots à culture et à bois de chauffage.

J'ai l'honneur de vous recommander ces pauvres colons qui ont grand besoin des lots qu'ils demandent.

La Royal Paper Mills Co est propriétaire de presque tout le bois qui reste dans ma paroisse.

L'épinette en planche et madrier vaut maintenant de \$10.00 à \$12.00 le mille pieds, ce qui est ruineux pour les colons.

Nous entendons dire qu'il est permis à la Cie de couper le bois jusqu'à 7 pouces à la souche, pour la pulpe, c'est une ruine complète.

Il est grand temps de songer à se créer une petite réserve pour l'avenir en bois de construction et de chauffage.

C'est ce que nous vous demandons et j'espère qu'il vous plaira de rendre à mes pauvres colons et paroissiens ce service signalé.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

J. O. BERNIER, Ptre., Curé

St-Romain de Winslow, 10 mars, 1902.

St-François, Beauce, 22 mars, 1902.

L'Honorable S. N. PARENT,  
Premier Ministre,  
Québec.

Honorable Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre les demandes de plusieurs citoyens de St-Romain de Winslow pour terres à bois de chauffage. Je joins à cela une lettre de leur brave curé.

Je ne puis que recommander leur demande et après inspection, je crois que le département constatera que ce sont des terres à bois et rien autre chose. Le tout est dans le département de M. Lavoie. Je m'adresse à vous parce que les demandes vous sont adressées.

J'ai l'honneur d'être

Honorable Monsieur,

Votre tout dévoué,

BLAISE LETELLIER.

D. 5170, 1902

Québec, 26 mars 1902.

RÉVÉREND J. O. BERNIER, Ptre, Curé.

St-Romain de Winslow

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 10 du courant, j'ai l'honneur de vous informer que les Messieurs dont les noms suivent demandent à acheter comme terres à bois certains lots dans Whitton, savoir : Alfred Labrie, le lot 77 du 1er rang O. B.—Wm. Arguin, le lot 24 du 1er rang O. B.—Jos. Arguin, le lot 25 du 1er rang O. B.—Paul Marceau, le lot 74 du 1er rang O. B.—Jos. Blais, le lot 78 du 1er rang O. B.—Flavien Marceau, le lot 76 du 1er rang O. B.—Jos. Fortin, le lot 33 du 1er rang O. B.—Raymond Richard, le lot 36 du 1er rang O. B.—Jos. F. Moore, le lot 23 du 1er rang O. B.—J. B. Cameron, le lot 35 du 1er rang O. B.

Avant de prendre ces demandes en considération, le département désire savoir si ces messieurs tiennent feu et lieu et à quelle distance ils demeurent des lots qu'ils veulent acheter.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

E. E. TACHÉ

Sous-Ministre.

St-Romain de Winslow, 31 mars, 1902.

E. E. TACHÉ, Ecr.,

Sous-Ministre,

Dépt. des Terres, Forêts et Pêcheries,

Québec,

Monsieur le Sous-Ministre,

En réponse à votre honorée du 26 (Q. 5170, 1902) j'ai l'honneur de vous informer que toutes les personnes ci-après nommées qui demandent à acheter des lots y indiqués, comme terres à bois de chauffage, sont de mes paroissiens, tenant feu et lieu, *chefs de familles* et qui résident aux distances marquées ci-dessous des lots qu'ils demandent :

|                  |    |     |                  |                                 |
|------------------|----|-----|------------------|---------------------------------|
| Jos. Blais, Sr., | 78 | 1er | R. O. B. Whitton | distance d'environ 3 1/2 milles |
| Alfred Labrie,   | 77 | "   | " " " "          | " " 6 "                         |
| Flavien Marceau, | 76 | "   | " " " "          | " " 6 "                         |
| Octave Fortin,   | 75 | "   | " " " "          | " " 6 "                         |
| Paul Marceau,    | 74 | "   | " " " "          | " " 6 "                         |
| Joseph Fortin,   | 37 | "   | " " " "          | " " 7 1/4 "                     |
| Raymond Richard, | 36 | "   | " " " "          | " " 7 1/2 "                     |
| J. Bte Cameron,  | 35 | "   | " " " "          | " " 7 1/2 "                     |
| Joseph Arguin,   | 25 | "   | " " " "          | " " 8 "                         |
| William Arguin,  | 24 | "   | " " " "          | " " 8 "                         |
| J. T. Moore,     | 23 | "   | " " " "          | " " 8 "                         |

Votre lettre ne mentionne pas Octave Fortin (75 1er O. B.). J'avais entendu dire qu'il demandait un lot ; je l'ai vu à ce sujet et comme il m'a répondu qu'il demandait à acheter ce lot, je l'ai inclus dans mon tableau.

Joseph Fortin est un garçon d'ici, j'aime mieux vous le faire remarquer, âgé de 26 ans, qui *travaille* actuellement à St-Sébastien, paroisse voisine, mais qui s'établira ici l'été prochain.

La plupart des requérants n'ont aucune terre à bois et ils sont obligés d'acheter leur bois de chauffage tout fait et de payer la planche d'épinette \$12.00 le mille pieds, contre \$6.00 et \$7.00 qu'ils payaient il y a 3 ou 4 ans.

Je suis toujours à votre disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous recommande les requérants ci-dessus nommés et je demeure

Monsieur le Sous-Ministre,

Votre obéissant serviteur,

J. O. BERNIER, Ptre Curé.

St-François 7 avril, 1902.

M. CHS. LAVOIE

Dépt des Terres

Québec.

Mon cher Monsieur,

Je reçois de M. Taché une lettre permettant d'acheter le lot 24 du 5ème rang de Whitton. Dois-je comprendre que les autres demandes ont été refusées. Je suis en état de donner d'autres preuves que les requérants sont de bonne foi.

J'ai le plaisir d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué,

BLAISE LETELLIER.

Sherbrooke, 8 avril 1902.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de la part de M. J. Bte Cameron de bien vouloir émettre les lettres-patentes à son nom pour le lot 35 rang I. O. B., du canton de Whitton.

Ce lot a été acheté et payé \$1.50 l'acre, comptant, comme terres à bois.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

J. PICARD

Hon. Com. T. M. P.

Québec.

Québec, 12 avril, 1902

REVD. J. O. BERNIER, Ptre Curé.

St-Romain de Winslow,

Monsieur,

Référant à votre lettre du 2 du courant, j'ai l'honneur de vous transmettre des blancs de déclarations solennelles que vous voudrez bien faire signer par les applicants y mentionnés, qui demandent à acheter certains lots de terres à bois dans le 1er rang O. B. du Canton de Whitton et que vous voudrez bien nous

retourner lorsqu'elles auront été remplies et signées. Le Département décidera alors sur la demande de ces messieurs.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHE

Sous-Ministre

St-Romain de Winslow, 17 avril, 1902.

E. E. TACHE, ECR.,

Sous-Ministre des T. M. et P.

Législature de Québec.

Monsieur,

Suivant votre désir exprimé dans votre lettre du 12 avril, j'ai vu tous mes paroissiens qui demandent à acheter certains lots de terres à bois dans le 1er R. O. B. de Whitton, et je leur ai fait signer à chacun la déclaration transmise devant le Maire, M. Marceau et M. Joseph Blais J. P. suivant la convenance de chacun d'eux.

J'espère que le tout sera trouvé correct et conforme à vos désirs.

Je vous inclus ces déclarations dûment signées par chacun des intéressés.

Je demeure,

Monsieur le Sous-Ministre,

Votre obt. serviteur,

J. O. BERNIER, Ptre., Curé.

Québec, 21 avril, 1902.

REVD J. O. BERNIER, Ptre, Curé,

St-Romain de Winslow.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que les lots ci-après mentionnés, dans le canton Whitton, pourront être vendus comme terres à bois, à raison de \$1.50 de

l'acre comptant : Les lots Nos. 23, 24, 35, 36, 37, 74, 75, 77 et 78 tous dans le 1er rang O. B.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre obt. serviteur

E. E. TACHE

Sous-Ministre.

Québec, 21 avril, 1902.

M. BLAISE LETELLIER, Avocat.

St-François de Beauce

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que les lots ci-après mentionnés, dans le canton Whitton, pourront être vendus comme terres à bois, à raison de \$1.50 de l'acre, comptant : Les lots Nos. 23, 24, 25, 36, 37, 74, 75, 76, 77 et 78, tous dans le 1er rang O. B.—Le lot 23 ne peut être vendu.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obt. serviteur

E. E. TACHE

Sous-Ministre.

## CANADA

Province de Québec

Je, Flavien Marceau, soussigné, de la paroisse de St-Romain de Winslow, comté de Compton, déclare solennellement :

Que je demeure à St. Romain.

Que je suis chef de famille ou de maison ;

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire de bonne foi, l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot No. 76 du 1er O. B. rang de Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le bois de commerce.

Et je fais cette déclaration solennelle, le croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada 1893.

Déclaré devant moi, à St-Romain,  
ce seizième jour d'avril 1902.

JOSEPH BLAIS,

J. P.

Et j'ai signé,

FLAVIEN MARCEAU.

## CANADA

Province de Québec

Je, Alfred Labrie, soussigné, de la paroisse de St-Romain de Winslow, comté de Compton, déclare solennellement :

Que je demeure à St-Romain ;

Que je suis chef de famille ou de maison :

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire de bonne foi l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot No. 77 du 1er O.B. rang de Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le bois de commerce.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada 1893.

Déclaré devant moi, à St-Romain,  
ce seizième jour d'avril 1902.

JOSEPH BLAIS,

J. P.

Et j'ai signé,

ALFRED LABRIE.

## CANADA

Province de Québec

Je, Joseph F. Moore, soussigné, de la paroisse de St-Romain de Winslow comté de Compton, déclare solennellement :

Que je demeure à St-Romain ;

Que je suis chef de famille ou de maison ;

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire de bonne foi l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot No 23 du 1er O. B. rang du canton Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le commerce de bois.

Et je fais cette déclaration solennelle, le croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada 1893

Déclaré devant moi à St-Romain,  
ce dix-septième jour d'avril 1902.

JOSEPH BLAIS,

J. P.

Et j'ai signé,

JOS. F. MOORE.

#### CANADA

Province de Québec

Je, Joseph Blais, soussigné, de la paroisse de St-Romain de Winslow, comté de Compton, déclare solennellement :—

Que je demeure à St-Romain ;

Que je suis chef de famille ou de maison ;

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire de bonne foi l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot No 78 du 1er O. B. rang du canton Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le commerce de bois.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada 1893.

Déclaré devant moi, à St-Romain,  
ce dix-septième jour d'avril 1902.

JOSEPH BLAIS

J. P.

Et j'ai signé

JOSEPH MARCEAU

Maire

## CANADA

## PROVINCE DE QUÉBEC

Je, William Arguin, soussigné, de la paroisse de St-Romain de Winslow comté de Compton, déclare solennellement :

Que je demeure à St-Romain.

Que je suis chef de famille ou de maison,

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire de bonne foi l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot 24 du 1er O. B. rang du canton Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le commerce de bois.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada 1993.

Déclaré devant moi, à St-Romain,  
ce seizième jour d'avril 1902.

JOSEPH MARCEAU, Maire.

Et j'ai signé

WILLIAM ARGUIN

## CANADA

## Province de Québec,

Je, Paul Marceau, soussigné de la paroisse de St. Romain de Winslow, comté de Compton, déclare solennellement :

Que je demeure à St-Romain ;

Que je suis chef de famille ou de maison ;

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire de bonne foi l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot No. 74 du 1er O. B. rang du canton Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le commerce de bois.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et

sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada 1893.

Déclaré devant moi, à St-Romain,  
ce seizième jour d'avril 1902.

JOSEPH MARCEAU,

Maire.

Et j'ai signé,

PAUL MARCEAU.

#### CANADA

Province de Québec

Je, Octave Fortin, soussigné, de la paroisse de St-Romain de Winslow comté de Compton déclare solennellement ;

Que je demeure à St-Romain ;

Que je suis père de famille ou de maison ;

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire de bonne foi l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot No 75 du 1er R. O. B. rang du canton Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le commerce de bois.

Et je fait cette déclaration la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada 1893.

Déclaré devant moi, à St-Romain,  
ce seizième jour d'avril 1902.

JOSEPH BLAIS,

J. P.

Et j'ai signé,

OCTAVE FORTIN.

#### CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

Je, Raymond Richard, soussigné de la paroisse de St-Romain de Winslow comté de Compton déclare solennellement :

Que je demeure à St-Romain ;

Que je suis chef de famille ou de maison ;

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot No 36 du 1er R. O. B. rang du canton Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le commerce de bois.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada 1893.

Déclaré devant moi, à St-Romain,  
ce seizième jour d'avril 1902.

JOSEPH MARCEAU,  
Maire.

Et j'ai signé,  
RAYMOND RICHARD.

#### CANADA

Province de Québec.

Je, J.-Bte Cameron, soussigné, de la paroisse de St-Romain de Winslow comté de Compton déclare solennellement :

Que je demeure à St-Romain ;

Que je suis chef de famille ou de maison ;

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire de bonne foi l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot No 35 du 1er R. O. B. rang du canton Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le commerce de bois.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada 1893.

Déclaré devant moi, à St-Romain,  
ce seizième jour du mois d'avril 1902.

JOSEPH MARCEAU,  
Maire.

Et j'ai signé  
X J, BTE CAMERON,

## CANADA

Province de Québec.

Je, Joseph Fortin, soussigné, de la paroisse de St-Romain de Winslow comté de Compton, déclare solennellement :

Que je demeure à St-Romain ;

Que je suis chef de famille ou de maison ,

Que je ne suis pas déjà propriétaire d'une terre à bois de chauffage achetée de la Couronne ;

Que je veux faire de bonne foi l'acquisition de cinquante acres de terre comme terre à bois de chauffage dans le lot No. 37 du 1er R.O.B. rang du canton Whitton pour m'en servir pour mes fins personnelles comme terre à bois de chauffage et non pas dans le but de spéculation pour y faire le commerce de bois

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment, en vertu de l'acte de la preuve en Canada.

Déclaré devant moi, à St. Romain,  
ce quinzième jour d'avril 1902.

JOSEPH MARCEAU,

Maire.

Et j'ai signé,

JOSEPH FORTIN.

Québec, 21 avril, 1902.

Monsieur,

A la demande de M. Blaise Letellier, avocat, pour certains colons de Winslow, le département vous autorise à vendre les lots suivants dans Whitton comme terres à bois, à raison de \$1.50 de l'acre comptant : les Nos. 33, 34, 35, 37, 37, 74, 75, 76, 77, et 78, tous dans le 1er rang O. B.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

E. E. TACHE

Sous-Ministre

M. JACQUES PICARD

Agent des T. de la C.

Sherbrooke.

---

## WHITTON

Lot 23, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture, 40,000 pieds d'épinette, 200 cordes de bois de pulpe.

Lot 24, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture, 70,000 pieds d'épinette, 130 cordes de bois de pulpe.

Lot 25, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture, 160 cordes de bois de pulpe et 90,000 pieds de bois à billots.

Lot 35, 1 O. B., 50 acres.—Impropre à la culture, 200 cordes de bois de pulpe, mérisier, érable de peu de valeur.

Lot 36, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture, 225 cordes de bois de pulpe, mérisier et érable sur partie nord.

Lot 37, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture, 300 cordes de bois de pulpe.

Lot 74, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture, 40,000 pieds de bois.

Lot 75, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture. Environ 35,000 pieds de bois.

Lot 76, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture. Environ 35,000 pieds de bois.

Lot 77, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture. Environ 35,000 pieds de bois.

Lot 78, 1 O. B., 50 acres—Impropre à la culture. Environ 40,000 pieds de bois.

Les lots ci-dessus mentionnés sont demandés par M. Blaise Letellier pour certains colons de St-Romain de Winslow qui désirent les acheter comme terre à bois. Ils ne contiennent que cinquante acres chacun et sont tous dans les conditions voulues par nos règlements pour être vendus comme terres à bois. En conséquence je recommande que l'agent soit autorisé à les vendre, argent comptant, à raison de \$1.50 l'acre, à l'exception du lot 25, qui ne devrait pas être vendu, vu qu'il contient une trop grande quantité de bois.

Humblement soumis

CHAS. O. LAVOIE

Approuvé

S. N. P.

Août 9, 1902.

---

Québec, 12 août, 1902.

Monsieur,

Avant d'émettre les lettres patentes du lot 35 du 1er rang O. B. de Whitton en faveur de M. Cameron comme terre à bois, le département désire savoir quand ce lot a été vendu à M. Cameron.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

E. E. TACHE

Sous-Ministre

M. JACQUES PICARD

Agent des T. de la C.,  
Sherbrooke,

---

Sherbrooke, 13 août. 1902.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 courant se rapportant à l'émission de lettres-patentes du lot 35, rang 1 O. B. de Whitton, et de vous dire que le lot en question a été vendu à M. J. Bte. Cameron le 28 du mois d'avril 1902 (V. mon compte-rendu pour le même mois.)

La vente de ce lot a pour numéro 29,213 et j'ai été autorisé de l'effectuer par la lettre du département No 5170/1902 en date du 21 avril de l'année courante.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué,

J. PICARD,

Par C. O. BIRON.

Hon. Com. T. M. P.,  
Québec

---

St-Joseph de Beauce, 18 novembre 1902.

L'Honorable S. N. PARENT,

Premier Ministre,

Québec.

Honorable Monsieur,

Le printemps dernier, j'avais obtenu de votre département plusieurs lots pour des colons de St-Romain. Ils ont payé \$1.50 de l'acre pour ces lots ; il y en avait dix ; les lots étaient dans Whitton.

Trois ont eu leur patente ; les autres ne l'ont pas encore reçue. Je viens de voir deux de ces citoyens qui me sollicitent de vous écrire.

*La Brompton P. & P. Wood Coy*, ainsi que M. Tobin cherchant à faire tort à ces pauvres diables, j'ai travaillé pendant un mois pour avoir ces lots. Je serais bien chagrin si vous veniez à briser ce travail sur les rapports de marchands qui veulent complètement laisser les colons de ces cantons et villages sans bois, pas même du bois de chauffage.

Les lots obtenus de votre département en avril étaient les Nos. 23-24-74-75-76-77 et 78, 1er rang O. B. de Whitton. Les gens désignés ont payé \$1.50 de l'acre.

Tous les rapports nous ont été favorables au temps de la concession et M Lavoie avait exigé des affidavits qui ont été fournis.

Je ne puis descendre à Québec, mais j'espère que vous rendrez justice à ces gens qui ont eu confiance en moi.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

BLAISE LETELLIER.

L'Honorable S. N. PARENT,

Ministre des Terres de la Couronne,

Québec.

Monsieur le Ministre,

Il y a longtemps que j'attends la patente de mon lot à bois de chauffage No

77 situé dans le 1er rang O. B. de Whitton qui a été payé au mois d'avril de la présente année.

Je suis avec considération

Monsieur le Ministre,

Votre très humble serviteur

ALFRED LABRIE.

St-Romain, comté de Compton, P. Québec, 18 nov. 1902.

Garthby, 19 novembre 1902

E. E. TACHÉ, Ecr.,

Québec,

Cher Monsieur,

La Brompton Pulp & Paper Co insiste qu'il y ait une enquête de faite sur les lots 23-24-35-36-37-74-75-76-77-78, 1er rang O. B. de Whitton, comme M. Parent l'avait promis, et si c'était possible de faire cette enquête le plus tôt possible.

Si vous voulez être assez bon de m'informer quand cela sera fait afin que je puisse y assister.

Vous obligerez beaucoup

Votre dévoué,

JOS. LAPOINTE

Pour The Brompton Pulp & Paper Co.

Québec, 21 novembre 1902.

M. JOSEPH LAPOINTE,

Garthby,

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 19 du courant par la quelle vous demandez, au nom de la " Brompton Pulp & Paper Co.," qu'une enquête soit faite au sujet des lots 23, 24, 35, 36, 37, 74, 75, 76, 77 et 78 du 1er rang O. B. de Whitton, et de vous informer que cette affaire est devant la Com-

mission de Colonisation. Messieurs les commissaires vous informeront du jour où cette affaire sera prise en considération.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

E. E. TACHÉ

Sous-Ministre

Québec, 24 novembre, 1902.

M. ALFRED LABRIE,

St-Romain de Winslow,

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 18 courant, j'ai l'honneur de vous informer que les lettres patentes du lot 77, 1er rang, O. B. de Whitton, n'ont pas encore reçu la signature du Lieutenant-Gouverneur. Je dois vous dire de plus que les porteurs de licence ayant protesté contre la vente de ce lot et de plusieurs autres lots voisins, cette affaire a été mise entre les mains des Commissaires de la Colonisation.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHE

Sous-Ministre

Québec, 20 juin, 1903.

M. J. C. LANGEЛИER,

Secrétaire de la Com. de Col.

Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre certains documents qui ont été déposés entre les mains de M. Grenier, de ce Département, par M. Wilson de la Brompton Co. pour vous être remis. Ces documents ont trait aux lots 35, 36, 37 etc. du 1er rang O. B. de Whitton.

Je vous retourne aussi le dossier adj., 7207 concernant cette affaire.

J'ai l'honneur d'être

Votre obt. serviteur

E. E. TACHE

Sous-Ministre.

J. C. LANGEIER, ECR.

Lambton, 15 juin 1903.

Québec

Je vous envoie le nom des habitants de St-Romain qui ont pris des lots dans le 1er rang O. B. de Whitton et les informations des gens même qui ont pris ces lots.

THOMAS LAPOINTE.

---

MEMOIRE TRANSMIS PAR M. THOMAS LAPOINTE.

St-Romain, 8 juin 1903.

Jos. F. Moore, cordonnier, réside au village de St-Romain, sur un emplacement,—a le lot No. 20 dans le premier rang N. O. de Winslow, qu'il fait seulement que commencer à défricher, à 1 mille de sa résidence. Et le lot No. 23 du premier rang O. B. de Whitton, est à son nom. Ce lot est à une distance de 11 à 12 milles de sa maison. Je lui ai demandé si ce lot lui appartenait, il m'a répondu qu'il n'a jamais entendu parler de ce lot,—qu'il prétend que d'autres personnes se sont servi de son nom pour obtenir ce lot et qu'ils ont signé l'affidavit eux-mêmes.

Témoins—JOSEPH ARGUIN et LEON BERGERON.

---

William Arguin, forgeron, réside au village de St-Romain, sur un emplacement. Il a le lot No. 25 dans le deuxième rang N. O. de Winslow,—peu de défrichement,—à 1½ mille de sa résidence,—et aussi le lot 24 dans le premier rang O. B. de Whitton, à 11 ou 12 milles de sa résidence. Je lui ai demandé si ce lot lui appartenait et il m'a répondu qu'il lui appartenait et qu'il n'était pas à vendre pour le présent ; je n'ai pu rien savoir de plus, il est au courant de ce qui se passe

St-Romain, 13 juin 1903.

Témoin—LEON BERGERON.

---

Paul Marceau, réside à St-Evariste, Beauce, cultivateur, a une terre à bois dans Adstock, pas capable de dire la distance de sa résidence. Et le lot de terre No. 74 du premier rang O. B. de Whitton est à son nom et ce lot est à une distance de 25 milles de sa résidence. Je lui ai demandé si ce lot lui appartenait, il m'a répondu qu'il ne le savait pas, que sa femme avait écrit pour avoir un lot et que depuis il n'en a pas entendu parler. Il n'a jamais signé d'affidavit, il ignore que ce lot lui appartienne.

Témoin—CYRILLE FORTIN.

Octave Fortin, rentier, demeure au village de St-Romain sur un emplacement. Je ne lui connais aucun lot dans St-Romain, et le lot No. 75 du premier rang O. B. de Whitton est à son nom, à une distance de 9 milles de sa résidence. Je lui ai demandé si ce lot lui appartient, il a répondu qu'il avait un lot, qu'il pensait bien que c'était sur le 2ème ou le 3ème rang de Whitton, qu'il n'avait pas assermenté d'affidavit, qu'il ne voulait pas le vendre pour le présent.

---

Alfred Labrie, ouvrier, réside au village de St-Romain sur un emplacement. Je ne lui connais aucun terrain dans St-Romain, et le lot No. 77 du premier rang O. B. de Whitton lui appartient, à 9 milles de sa résidence. Je lui ai demandé s'il avait un lot dans Whitton, il a répondu oui. Je lui ai aussi demandé si ce lot était à vendre, il a répondu non, pas pour le présent. Il m'a dit aussi qu'il avait fait sa croix sur l'affidavit, mais pas assermenté, que plutôt qu'avoir du trouble avec ce lot il préférerait l'abandonner.

---

Joseph Blais, cultivateur, de St-Romain. Je n'ai pu le voir. Il a 2 ou 3 lots dans St-Romain, et le numéro 78 du premier rang O.B. de Whitton est à son nom, à une distance de 3 ou 4 milles de sa résidence.

---

J.-Bte. Cameron, rentier, de St-Romain, réside au village. Je ne lui connais aucun lot dans St-Romain, et le lot No. 35 dans le premier rang O. B. de Whitton est à son nom. Je lui ai demandé s'il avait un lot dans Whitton et il m'a répondu oui. Mais il n'a jamais signé ni assermenté d'affidavit et il m'a dit que ce lot n'était pas à vendre.

---

Raymond Richard, marchand, de St-Romain, réside sur un emplacement au village, n'a aucun terrain dans St-Romain, et le lot No. 36 du premier rang O. B. de Whitton est à son nom, à 10 milles de sa résidence. M. Richard prétend avoir un lot dans Whitton, mais il ne sait pas sur quel rang est son lot. Je lui ai demandé pour acheter son lot et il a fait réponse qu'il était en marché de le vendre, et je suis certain que ce lot là est à L. S. Roberge, commerçant, de Lambton. M. Roberge demande \$14.00 de l'acre pour ce lot.

---

Joseph Fortin, garçon, maître d'école, du village de St-Romain. Je ne lui connais aucun lot dans St-Romain, et le lot No. 37 du premier rang O. B. de Whitton est à son nom, et ce lot est transporté à L. S. Roberge, et ce dernier demande \$14,00 de l'acre pour ce lot.

---

Québec, 19 juin 1903

M. T. A. CAMPBELL, Avocat,  
Sherbrooke,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, copie des déclarations solennelles en rapport avec les lots 35, 36 et 37 du 1er rang O. B. de Whitton.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obt, serviteur

E. E. TACHE

Sous-Ministre.

Québec, 20 juin, 1903.

M. J. C. LANGELIER,  
Secrétaire de la Commission de la C.  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre certains documents qui ont été laissés entre les mains de M. Grenier de ce département, par M. Wilson, de la Brompton Co., pour vous être remis. Ces documents ont trait au lot 35, 36, 37 etc. du 1er rang O. B. de Whitton.

Je vous retourne aussi le dossier adj, 7207—concernant cette affaire.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHE

Sous-Ministre

(Adj. 7207 et lettre de M. Lapointe et son contenu inc.)

L'HONORABLE S. N. PARENT

Ministre des Terres de la Couronne,

Québec.

Monsieur le Ministre

Monsieur Flavien Marceau, mon père, étant mort, je suis obligée de tout ven-

dre ce qu'il m'a laissé de propriétés pour payer les créanciers. La terre à bois de chauffage qu'il a achetée et payée en entier en avril 1901, je crois, doit aussi y passer, le No 76 du 1er rang O. B. du canton Whitton.

Et pour le vendre, il me faut la patente ou une lettre de vous me disant que la patente sera émise sous peu.

J'attends votre réponse avec hâte.

Je suis, avec la plus haute considération,

Monsieur le Ministre,

Melle M. A. MARCEAU,

St-Romain, Compté Comton, 25 août, 1903.

Québec, 5 septembre 1903,

DELLE M. A. MARCEAU,

St-Romain, Compton

Mademoiselle.

En réponse à votre lettre du 25 août dernier, j'ai l'honneur de vous dire que les porteurs de licence, ayant prétendu que le lot 7671 O. B. de Whitton, ainsi que plusieurs autres lots, avaient été obtenus sous de fausses représentations, le département a mis cette affaire devant la Commission de la Colonisation.

J'ai l'honneur d'être

Mademoiselle

Votre obéissant serviteur,

Sous-Ministre,

Québec, 16 septembre 1903,

L'hon. Min. des T. M. & P.

Québec.

M. le Ministre,

Je vous renvoie le dossier 16, 23373 et en réponse à votre lettre 16,23373 re adjudication No. 7207, j'ai l'honneur de vous dire que les renseignements que la Commission de Colonisation a pu se procurer sur cette affaire des lots de Ditton établissent clairement qu'il y a dans ce cas fraude au détriment des porteurs de licence et de la couronne. Dans tous les cas, l'enquête se fera prochainement et

je crois que le Département ferait bien de laisser les choses dans le *statu quo* jusqu'à ce que la Commission soit en état de faire un rapport complet.

J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

J. C. LANGELIER

Sec. Com. de Co.

Québec, 23 septembre, 1903.

M. J. C. LANGELIER,

Secrétaire Com. de Col.,

Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 courant, nous transmettant celle de Melle Marceau, relativement au lot 76 O. B. de Whitton, et de vous informer que nous en avons noté le contenu. Je vous retourne le tout pour être remis au dossier (adj. 7207) que vous avez déjà par devers vous.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

E. E. TACHÉ, Esq.,

Depty Minister,

Quebec.

Dear Sir,

Will you kindly send me at your earliest convenience copies of patents granted Jos. Fortin, Raymond Richard and J. B. Cameron, on the 1st O. B. Range, Whitton and oblige me very much. I cannot get them too soon.

Yours truly,

F. CAMPBELL.

---

Québec, 1er Decembre, 1903.

Honorable Secrétaire-Provincial.

Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une lettre de M. F. Campbell, avocat de Sherbrooke, demandant copie des lettres patentes émanées en faveur de M. M. Jos Fortin et al., sur le 1er rang O. B. de Whitton.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHÉ

Sous-ministre.

---

December 1st, 1903.

F. CAMPBELL, Esq., Advocate,  
Sherbrooke

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 26th, ultino, asking for copies of Letters Patent issued in favor of Jos. Fortin et al., in the 1st range O. B. of Whitton, and to inform you that we have, this day, referred said request to the Honorable the Provincial Secretary, for an answer to you.

I have the honor to be,

Sir,

Your obedient servant,

E. E. TACHE,

Deputy Minister.

---

Dec. 2nd, 1903.

E. E. TACHE, Esq.,

Depey Minister,

Quebec.

Dear Sir,

Copies of patents Fortin et al, as requested by our letter 26th ultimo no longer required. Matter arranged. Take no further trouble about it.

With thanks for you attention so far.

I remain,

your truly,

F. CAMPBELL.

Québec, 4 décembre, 1903.

Hon. Secrétaire Provincial,

Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, la lettre No. 22, 376703, qui a trait au dossier 22,022703, qui vous a été transmis le 1er du courant, in re :— Copie de Lettres Patentes en faveur de M. M. Jos. Fortin et al, pour le 1er rang O. B. de Whitton.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHE,

Sous-ministre.

Ste-Anne de Stukeley, Co Shefford, P. Q. le 7 décembre 1903.

A L'HONORABLE S. N. PARENT

Premier Ministre des T. M. et P.

Législature de Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, le 2 courant, au sujet des lots de Whitton (enquête de St-Romain) j'ai vu M. Campbell, de Sherbrooke, avocat de la

Cie de Brompton, lequel m'a dit que M. L. S. Roberge avait réglé, le 1er décembre, avec la Cie pour les lots 35, 36 et 37.

Cela simplifie considérablement la demande que je vous ai faite et je n'ai plus qu'un seul lot à vous demander, le lot 7471 O. B. Whitton. M. Campbell m'a laissé entendre que la Cie redonnerait peut-être ce lot si elle rentrait en possession de tous les autres, ce qui va arriver. Je me suis mis en correspondance avec mes ex-paroissiens de St-Romain pour tâcher de leur faire signer un abandon volontaire de chacun leur lot. J'espère y réussir. Je vous écrirai de nouveau quand j'aurai reçu leurs réponses.

Je vous demande de nouveau, et avec force instance, Monsieur le Premier Ministre, la patente de 7471, au nom de Louis Larochelle, qui a ses titres, à partir de Paul Marceau, le concessionnaire. Ce dernier, en quittant la paroisse, m'avait vendu son lot et je l'ai cédé au dit Louis Larochelle sans profit pour moi.

J'ai donc confiance que vous sauverez ma position en donnant au dit Larochelle de Garthby, Co. Wolfe, la patente du lot 7471er R. O. B. Whitton, et le plus tôt possible, et je vais continuer à travailler pour faire remettre tous les autres lots.

Vous remerciant d'avance de cette faveur que vous ne me refuserez pas, j'en suis sûr,

Je demeure avec reconnaissance

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

J. O. BERNIER, Ptre.

Québec, 12 décembre, 1903.

*In re* lots, 3571 O. B.

Canton Whitton

A l'honorable Min. des T. M. et P.,

Québec,

Un lot a été patenté à J. E. Cameron en septembre 1902, et est au nombre de ceux mentionnés dans le rapport de la Commission de la Colonisation dont les ventes ont été obtenues du département par fraudes ou fausses représentations comme terres à bois de chauffage. Aussi le licencié qui avait eu à souffrir de cela a fait demande dernièrement des copies des lettres des trois lots qui avaient été patentés (35, 36 et 37) afin de prendre des procédures en annulation de ces lettres patentes. Mais, quelques jours après, M. Campbell, avocat de Sherbrook, et procureur de la Royal Paper Mill Co., qui avait demandé les copies de ces lettres-patentes, nous a écrit pour nous dire que l'affaire était arrangée, et qu'il n'y avait plus lieu d'envoyer ces lettres-patentes.

Cela étant, si la vente du lot de J. B. Cameron doit être maintenue, nous ne pouvons pas lui rembourser le prix qu'il a payé, car autrement nous nous trouverions, en remboursant ce prix à Cameron, à avoir donné le lot gratuitement.

Comment se fait-il, si M. Cameron n'a été qu'un prête-nom dans toute cette affaire, qu'il ait payé de sa poche les \$75.00 du lot 35 en question ?

Il me semble que si nous maintenons la vente de ce lot 35<sup>1</sup> que nous devons garder le prix payé par Cameron, et si dernier a des droits à exercer contre ceux avec qui il a transigé, ou qui ont transigé en son nom, il devra les faire valoir lui-même.

Humblement soumis

J. BOUFFARD

Greffier en loi Dept.

---

St-Romain de Winslow, 12 décembre, 1903.

A L'HONORABLE S. N. PARENT,  
Ministre des Terres,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous dire que je consens à remettre au gouvernement le lot de terre qu'il m'avait vendu, le No 24 1er rang O. B. de Whitton, moyennant le remboursement du montant payé, fait à moi-même ou au Revd J. O. Bernier, ex-curé de St-Romain.

Je demeure, M. le Ministre,

Votre tout dévoué,

WILLIAM ARGUIN.

---

Québec, 14 décembre, 1903.

REVD J. O. BERNIER,  
Ste-Anne de Stukely  
Shefford

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 courant, et de vous informer que le Département ne pourra prendre votre demande en considération,

relativement au lot 74<sup>1</sup>, O. B. de Whitton, que lorsque vous nous aurez fait connaître si vous êtes en mesure de rétrocéder les autres lots à la Couronne.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre obéissant serviteur

E. E. TACHE

Sous-Ministre,

St-Romain de Winslow, 15 décembre 1903

A L'HONORABLE S. N. PARENT

Ministre des T. de la C.

Québec.

Monsieur le Ministre,

Je viens vous informer que je consens à regret à remettre au gouvernement le lot de terre qu'il m'avait vendu, le 75 du 1<sup>er</sup> R. O. B. de Whitton, moyennant le remboursement du prix payé, fait à moi-même ou au Révd J. O. Bernier.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obt. serviteur,

OCTAVE FORTIN

St-Romain de Winslow, 15 décembre 1903.

L'HONORABLE S. N. PARENT,

Min. des T. de la C.,

Québec.

Monsieur le Ministre,

Je viens vous informer que je consens à remettre à la Couronne le lot 77, rang O. B. de Whitton, que vous m'avez vendu comme terre à bois, moyennant le remboursement du prix payé, fait à moi-même, ou au Révd J. O. Bernier, ex-curé de St-Romain.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

ALFRED LABRIE.

St-Romain de Winslow 16 décembre, 1903.

L'Honorable S. N. PARENT,  
Ministre des Terres de la Couronne,  
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que je consens, bien à regret, à remettre au gouvernement le lot de terre que vous m'aviez vendu, No 23 du 1er R. O. B. du canton de Whitton, moyennant le remboursement du prix payé, fait à moi-même ou au Révd J. O. Bernier.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obt. serviteur,

JOS. F. MOORE

St-Romain de Winslow 17 décembre.

A l'hon. Min. des T. de la C.

Québec,

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous informer que je consens à remettre au<sup>3</sup> gouvernement le lot de terre No 78 du 1er R. O. B. de Whitton, moyennant le remboursement du prix que je l'ai payé, fait à moi-même ou au Révd J. O. Bernier.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Ministre,

Votre obt. serviteur,

JOSEPH BLAIS.

Ste-Anne de Stuckely, Shefford, 23 décembre, 1903.

E. E. TACHE, Ecr.,

Sous-ministre des T. de la C.,

Québec.

Monsieur le Sous-Ministre,

En réponse à votre lettre du 16 du courant (L. 23, 133703) j'ai l'honneur de

vous inclure les rétrocessions de cinq des lots en question. Quant au 7671 O. B. vendu à Flavien Marceau, il a été cédé par testament solennel du dit feu Flavien Marceau à sa fille Marie Anne, qui l'a revendu avec les autres propriétés. Je connais l'acquéreur, et je suis sûr qu'en allant le voir et en lui remboursant le prix d'achat, je le ferai consentir à y renoncer, ce qu'il ne ferait pas cependant à tout autre qu'à moi-même. C'est probablement ce qu'il attend, car je lui ai écrit de même qu'à Mademoiselle M. A. Marceau, et je n'ai pas eu de réponse.

C'est encore une dépense de \$100 à \$200 qu'il va me falloir entreprendre pour faire retrocéder ce lot.

Je vais cependant, si vous me le permettez, attendre une nouvelle lettre du Département avant d'entreprendre cette démarche et de faire ces frais.

La Cie a déjà recouvré 3 lots de M. Roberge à un prix moindre que la seule valeur des droits de coupe—ces trois lots sont patentés. Avec les 5 rétrocessions incluses, la Cie entre en possession de 8 lots sur 10. Si vous me dites sur votre réponse que l'Honorable Ministre des Terres est satisfait et qu'il veut bien faire consentir la Cie à se contenter de ces 8 lots, abandonnant les 74, 76, je vais rester tranquille, et j'en serai bien aise. Si non, j'obtiendrai coûte que coûte la rétrocession du 76 et je vous l'enverrai. Quant au 74, je suis sûr que l'Honorable Ministre des Terres n'en refusera pas les lettres patentes au nom de Louis Larochelle, qui va vous envoyer ses titres cette semaine.

Je vous prie de me faire à moi-même le remboursement du prix de ces lots avec l'intérêt, à compter du moment de la vente. C'est de l'argent que j'ai emprunter pour les payer, et que je dois encore.

Votre obéissant serviteur,

J. O. BERNIER, Ptre.

4 Janvier, 1904

Adj. 7207.

RÉVD J. A. BERNIER,

Ste-Anne de Stukley.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 ultimo, incluant cinq rétrocessions pour lots dans le rang 1 O. B. de Whitton, et de vous informer que le Département pourra probablement accéder à votre demande pour le lot 74. Nous vous donnerons une réponse définitive à ce sujet, dans quelques jours.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHE,

Sous-Ministre.

Québec, 4 janvier, 1904.

F. CAMPBELL, ECR. Avocat.

Sherbrooke

Monsieur,

Monsieur le curé Bernier nous a transmis des rétrocessions pour les lots 23 24, 25, 77 et 78 du rang 1 O. B. de Whitton, et il tâchera de nous transmettre sous peu, si c'est possible, une rétrocession pour le lot 76. Quant au lot 74, le Département, pour les raisons données par le Revd M. Bernier, a décidé de le patenter à l'acquéreur actuel, M, Laroche, qui devra nous fournir ses titres. Le département aimerait à savoir si la Compagnie que vous représentez est satisfaite de ce règlement.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obéissant serviteur

E. E. TACHE

Sous-Ministre.

St-Romain, 14 mars, 1904.

A Monsieur le Président de la Brompton Pulp & Paper Co.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai acquis, l'automne dernier, de la succession de feu Flavien Marceau, en son vivant marchand de St-Romain, le stock et toutes les propriétés, y compris le lot à bois No. 76 du 1er R. O. B. de Whitton.

Je sais que vous désirez rentrer en possession de ce lot, et voici ce que je consentirais à faire, en me rendant par là aux pressantes sollicitations d'un homme que je considère et qui est un peu intéressé. Le lot vaut beaucoup plus que cela mais je vous le vendrais pour \$400 comptant. C'est seulement la valeur des droits de coupe que vous payez au gouvernement et vous ferez patenter le lot au nom de votre compagnie, et vous prendrez le bois quand vous voudrez et tant qu'il y en aura dessus, et vous n'avez pas de coupe à payer.

Veillez me dire au plus tôt si vous acceptez.

Votre obéissant serviteur,

J. B. MORIN.

Ste-Anne de Stukely, 21 mars 1904

A L'HONORABLE MINISTRE DES T. M. et P.

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'accuse, avec reconnaissance, réception de votre honorée du 29 fév. L. 974754 au sujet du lot 741er R. O. B. de Whitton. Je vous suis très reconnaissant d'avoir bien voulu accéder à ma demande.

Quant au lot 76<sup>1</sup>er R. O. B. de Whitton, vendu à M. Flavien Marceau, puis cédé par la succession de ce dernier à M. John Morin, de St-Romain, le dit M. J. Morin ne veut pas l'abandonner, mais je suis parvenu à décider à vendre le lot à la Cie de Brompton, pour un prix à peu près égal à la simple valeur des droits de coupe sur ce lot.

J'espère que la Cie sera satisfaite de cela.

Permettez que j'attende sous le plus court délai le remboursement fait à moi-même, ou montant payé et des intérêts à date, pour les lots retrocedés. Avec considération et reconnaissance.

Votre obéissant serviteur

J. O. BERNIER, Ptre

Lambton, 22 mars, 1904.

E. E. Taché, Ecr.,

Sous-Ministre des Terress,

Québec.

Monsieur,

Nous avons reçu une lettre de vous le 4 janvier 1904, nous disant que les lots Nos 25, 24, 75, 77, 78 du 1er rang O. B. de Whitton étaient remis sous licence, et que sous peu vous deviez nous remettre le No 76, et que le lot No 74, c'était difficile pour le Département de le remettre pour la raison que cela aurait pu occasionner du trouble. Nous n'avons pas été au contraire d'abandonner le No 74, mais tant qu'au No 76, vous deviez nous le remettre sous peu, suivant votre lettre, et nous y tenons, car s'est un des beaux lots de la limite, comme vous allez le voir vous-même par la lettre que je vous transmets. Ce lot a été transporté à M. J. Morin, de St-Romain. Vous voyez le montant qu'il nous demande aujourd'hui pour l'acheter.

S'il vous plait nous répondre immédiatement, et nous dire si c'est possible de le ravoir du Département.

Brompton Pulp & Paper Co.,

Par THOMAS LAPOINTE,

Lambton, Qué.

Québec, mars 29 1904.

M. THOMAS LAPOINTE,

Brompton Pulp & Paper Co.,

Lambton, Beauce.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 du courant *in re* lot

7671 O. B. de Whitton, et de vous informer que nous transmettrons, ce jour, cette lettre au Revd. J. O. Bernier, avec prière de nous répondre à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHE,

Sous-ministre

Québec, 29 mars 1904.

REVD. J. O. BERNIER,

Ste-Anne de Stuckly,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, copie d'une lettre qui nous est adressée par la Brompton Paper & Pulp Co., au sujet du lot 76 du rang 1 O. B. de Whitton, avec prière de répondre.

J'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

E. E. TACHE,

Sous-Ministre.

Lambton, 2 avril 1904.

E. E. TACHÉ, ECR.,

Sous-Ministre des Terres,

Québec,

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre No. 2974/04, L. 5653/04 en date du 29 mars dernier à propos du lot No. 76 dans le 1er R. O. B. de Whitton au sujet duquel je vous ai déjà écrit. Vous me dites avoir écrit au Révd. J. O. Bernier au sujet de ce lot. M. Bernier a dû prendre ce lot au nom de Flavien Marceau, marchand, de St-Romain, et j'ai appris qu'il n'y avait pas eu de transport entre M. Marceau et M. Bernier, et que, après la mort de ce dernier, la fille de M. Marceau a vendu ce lot à M. John Morin, marchand, de St-Romain, mais que c'est M. Bernier qui a touché l'argent. Veuillez me dire si les lettres-patentes sont sorties pour ce lot ; si non, qu'elles soient suspendues d'ici à quelque temps.

Votre obéissant serviteur,

THOMAS LAPOINTE

Pour la Brompton Pulp & Paper Co.

**Bookkeeper**®

Deacidification for Libraries and Archives

September 2008

BNQ



C 000 160 404

160404